

RESSOURCE

PROGRAMMER UN FILM DOCUMENTAIRE

CONTENUS

3 INTRODUCTION

5 IMAGINER UNE PROGRAMMATION

- 6 · Choisir son axe thématique
- 7 · Le travail de programmateur
- 8 · Prendre en compte les publics

9 OUTILS POUR PRÉPARER SA PROGRAMMATION DE FILMS DOCUMENTAIRES

- 10 · Veille et ressources sur le documentaire
- 12 · Catalogues fournisseurs de films
- 18 · Où voir des films en pré-visionnement

19 RAPPELS JURIDIQUES

- 20 · Rappel de la réglementation
 - Les droits de projection publique / de consultation sur place
- 21 · Les droits Sacem
- 21 · La rémunération des cinéastes et intervenant·es

22 COMMUNIQUER ET ATTIRER DES PUBLICS

- 23 · Conseils pour bien communiquer
- 24 · Conseils pour développer la fréquentation des séances

25 CONSEILS TECHNIQUES

- 26 · Optimiser le lieu de projection
- 26 · Réglages de l'image
- 27 · Réglages du son

28 LES DÉBATS D'IDÉES

- 29 · Le documentaire, déclencheur de paroles
- 29 · Conseils pour préparer et animer un débat
- 30 · Difficultés possibles
- 31 · Soigner l'accueil des cinéastes et invité·es

32 SE FORMER

- 33 · Ressources en ligne pour les adhérent·es
- 33 · La liste de discussion Videothecaires.fr
- 33 · Formations par Images en bibliothèques

34 LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

INTRODUCTION

LE DOCUMENTAIRE, UN GENRE EN SOI ?

Définir le cinéma documentaire est un exercice difficile car il revêt de nombreuses formes et écritures. Le documentaire contient en lui-même différents courants et inspirations ainsi que des formes très libres qui s'affranchissent de tous codes. Le point commun est un rapport privilégié au réel. Pour autant, attribuer la notion d'objectivité et de neutralité au cinéma documentaire serait une erreur. En s'éloignant du reportage, le film documentaire assume sa part de subjectivité inhérente à un travail de création.

PROGRAMMER DES FILMS DOCUMENTAIRES

Programmer des films documentaires permet de faire découvrir des œuvres peu diffusées et rendre accessible au plus grand nombre la création. De nombreux films restent quasiment invisibles après leurs passages en festivals.

À travers leurs fonds de films en DVD et leurs offres de VàD, les médiathèques permettent une visibilité sur la durée. Mais ces fonds nécessitent d'être valorisés par une action de médiation car la plupart de ces films, de leurs auteurs et autrices, n'est pas médiatisée. La diversité des lieux qui organisent des projections permet de toucher un public le plus large possible.

Le film documentaire incite à la prise de parole et au partage des points de vue. Organiser une projection d'un film documentaire, c'est permettre au public de découvrir le film dans de bonnes conditions, sur un grand écran, et d'offrir un temps d'échange à l'issue de la projection.

LES OUTILS PROPOSÉS PAR IMAGES EN BIBLIOTHÈQUES

Images en bibliothèques propose aux médiathèques, ainsi qu'à toutes les structures culturelles, éducatives et sociales participant à la manifestation Le Mois du film documentaire, des outils et ressources pour programmer des œuvres.

L'association propose des formations, publie des ressources régulièrement sur son site internet, et gère une commission de sélection qui prospecte la production récente pour rendre disponibles des films dans les fonds des médiathèques. D'autre part, elle coordonne sur le plan national Le Mois du film documentaire qui rassemble plus de 2000 lieux en France et dans le monde pour l'organisation de projections durant tout le mois de novembre.

IMAGINER UNE PROGRAMMATION

1- CHOISIR SON AXE THÉMATIQUE

Qu'il s'agisse d'une projection accompagnée ou d'un cycle de séances avec plusieurs films, il est nécessaire de définir un axe qui présente l'intention de programmation pour le public. Un film documentaire peut être montré par la force de son écriture, par le sujet qu'il aborde, pour suivre le travail d'un·e cinéaste...

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE THÉMATIQUES

Les programmes de films peuvent porter sur des sujets sociétaux (le climat, la démocratie, la solidarité...), sur des questions artistiques (la peinture, la musique, le documentaire animé...). Un même film peut être montré dans une grande diversité de programmes thématiques.

Des programmations peuvent aussi révéler un point de vue et une pensée plus personnelle qui se tissent entre des films. Par exemple, « Les fantômes du réel » par Documentaire sur grand écran (Le Mois du film documentaire 2012). Cette programmation rassemble des cinéastes qui cherchent comment représenter l'indétermination du monde, ses interstices et ses zones floues. Quinze films qui s'interrogent sur le visible et l'invisible, et explorent la porosité du réel : ses creux, ses troubles, ses flottements. Leur objectif n'est pas d'épuiser le sens caché des choses ou des êtres, mais de mettre en scène la complexité et le doute. Ils travaillent dans l'entre-deux, aux confins des ombres et des lumières, dans l'incertitude du présent et les fantômes du passé.

LE SUJET COMME AXE DE PROGRAMMATION

Construire un programme thématique revient à sélectionner plusieurs films autour d'un sujet qui vont se répondre et se compléter en apportant différentes facettes du thème. Il ne s'agit pas tant d'être exhaustif que de porter une cohérence dans cette sélection.

Il est important de rappeler que même s'il est présenté par son sujet, un film documentaire est une œuvre et doit être choisi également par ses qualités formelles. Le fond et la forme ne font qu'un, la forme révèle la pensée et le discours portés par le film.

LES THÈMES IMPOSÉS

Il peut arriver que la programmation s'inscrive dans un programme culturel plus large avec une thématique imposée. Cette contrainte peut parfois être vécue comme un défi à relever et peut entraîner un travail de recherche de films plus approfondi. Même dans ces circonstances, il est important que la·le programmateur·rice croie

en sa programmation et porte pleinement son choix de films. Ce sera l'occasion de solliciter les conseils de collègues ou de professionnel·les et programmeur·rices spécialisé·es. Cet exercice peut s'avérer finalement assez constructif !

EXPLICITER LA PROGRAMMATION

Pour porter un programme auprès du public, il faut le nommer et le présenter à l'aide d'un titre et d'un court texte. Ils vont exprimer le propos de la programmation et révéler la cohérence entre les films. Les spectateur·rices l'auront en tête comme un fil conducteur entre les séances.

2· LE TRAVAIL DE PROGRAMMATEUR

FAIRE DIALOGUER LES FILMS

Programmer des films est un acte créatif. Il s'agit de faire dialoguer des œuvres et tisser des passerelles entre elles, à l'image d'un commissaire d'exposition. Ce dialogue entre les films permet de construire une pensée et un regard sur les œuvres.

Les films ne sont pas ressentis de la même façon selon leur contexte de diffusion, et notamment en fonction des autres films montrés dans le même cycle. Il est important d'être vigilant aux effets de comparaison qui pourraient se produire entre les films et qui pourraient desservir certaines œuvres. Il vaut mieux ne pas être exhaustif sur un sujet et sélectionner quelques films qui se répondent bien que de mettre en conflit des films.

S'IMPLIQUER PERSONNELLEMENT

Comme il s'agit d'un regard et d'une pensée portés sur les films, une programmation est une proposition personnelle et subjective, une signature. La·le programmeur·rice doit admettre cette part de subjectivité pour porter son programme auprès du public. Cela induit une implication personnelle de sa part.

Cela ne veut pas dire que la·le programmeur·rice est tout puissant et peut montrer ce qu'il souhaite, sans se soucier du public ni de la cohérence intellectuelle du programme. Il s'agit d'être impliqué de façon humble et ouverte, afin de permettre un dialogue avec le public.

3- PRENDRE EN COMPTE LES PUBLICS

Comme pour toute programmation culturelle, pour imaginer un cycle de films, on s'interroge également sur les attentes et intérêts des publics. Le programme doit trouver sa place entre les attentes du public et la proposition de découverte du/de la programmateur·rice.

LES PROGRAMMATIONS POUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Plutôt qu'une contrainte, le public peut être un point de départ pour élaborer une programmation. Organiser des séances à destination de publics très ciblés implique forcément de se questionner sur le choix des films, sans enfermer pour autant les personnes dans des stéréotypes ou des centres d'intérêt trop cloisonnés. On ne va pas forcément programmer un film sur les banlieues dans une maison de quartier de banlieue, un film sur la prison dans une maison d'arrêt, etc.

Pour monter une programmation de films documentaires pour les enfants, on peut s'orienter vers des courts métrages sans sous-titres, et notamment des formes animées. On remarque souvent que les très jeunes spectateur·rices sont ouvert·es à des formes qui sortent des sentiers battus, presque expérimentales, parfois plus qu'à des formes pédagogiques et didactiques. Images en bibliothèques propose des sélections de films pour les jeunes publics et des ressources.

Vouloir rendre accessible la création à tous, c'est aussi proposer des séances accessibles aux personnes en situation de handicap. Des séances audiodécrites et/ou sous-titrées peuvent être organisées, suivies de débats traduits en langue des signes par exemple. Images en bibliothèques propose des ressources pour aider à la mise en œuvre de ces séances.

OUTILS POUR PRÉPARER SA PROGRAMMATION DE FILMS DOCUMENTAIRES

1- VEILLE ET RESSOURCES SUR LE DOCUMENTAIRE

BASES DE DONNÉES POUR LA PROSPECTION DE FILMS

Film-documentaire.fr

Ce site internet de référence recense de manière quasi exhaustive les films documentaires français, et rend accessible les coordonnées des ayants droit des films. Des recherches sont possibles par thèmes et mots clés.

www.film-documentaire.fr

La Docothèque

Images en bibliothèques a développé une base de données qui archive les programmations du Mois du film documentaire et de La Cinémathèque du documentaire. Disponible sur le site internet d'Images en bibliothèques, elle permet de s'inspirer des cycles et des accompagnements de séances organisés par les participant·es.

imagesenbibliotheques.fr/docotheque

Commission de sélection d'Images en bibliothèques

Images en bibliothèques coordonne une commission de sélection de documentaires qui prospecte la production récente pour labelliser et soutenir des films en vue d'une diffusion dans les médiathèques en France. L'accès aux films est facilité grâce à leur acquisition par l'un des trois catalogues partenaires : Images de la culture (CNC), Les Yeux doc (Catalogue national de la Bpi) et l'ADAV.

imagesenbibliotheques.fr/soutien-aux-films

Autour du 1^{er} mai « Cinéma et société »

Cette base de données propose une sélection de films identifiés et localisés qui témoignent de la société, de ses soubresauts, de ses combats, de ses utopies... L'association ne gère pas les droits de ces films et ne procure pas de copies, mais la base de données met à disposition toutes les informations nécessaires pour retrouver les films auprès des ayants droit.

www.autourdu1ermai.fr

REVUES, SITES D'ANALYSES ET CRITIQUES DE FILMS

Images documentaires

Entièrement consacré au cinéma documentaire, chaque numéro est centré autour d'un·e cinéaste ou d'un thème de réflexion et offre également des analyses de films et entretiens. Les participant·es au Mois du film documentaire programmant un film dont la revue a publié l'analyse peuvent solliciter l'article concerné en format PDF pour la promotion de leur programme.

www.imagesdocumentaires.fr

La Revue documentaires

Depuis 1992, La Revue Documentaires est une revue de réflexion, de critique et d'échange autour du cinéma documentaire. Elle est animée par des professionnel·les, auteur·rices-réalisateur·rices, et des chercheur·euses théoricien·nes du cinéma.

larevuedocumentaires.fr

Revue et ressources d'Images de la culture

Des corpus de textes issus de la revue Images de la culture (entièrement dédiée au documentaire) et des articles sur des thématiques spécifiques autour des œuvres du catalogue sont disponibles en ligne. La revue peut être téléchargée en format pdf, ou commandée en ligne pour la version imprimée.

imagesdelaculture.cnc.fr

Traverses - revue en ligne du site Film-documentaire.fr

Pensée par son comité éditorial, la revue Traverses propose des contributions aux formes variées, consacrées à une problématique d'un genre en perpétuel mutations.

www.film-documentaire-ecrits.fr/traverses

Le Blog documentaire

Le Blog documentaire est un site d'information et d'analyse sur les arts documentaires au cinéma, à la télévision, sur le web et ailleurs.

leblogdocumentaire.fr

Négatif

NÉGATIF donne la parole à des personnalités artistiques afin de les interroger sur leur travail créatif dans le domaine audiovisuel. Expérimental, documentaire ou fiction ces longs entretiens sont l'occasion de découvrir des métiers, parcours et approches personnelles.

negatif.co

2- CATALOGUES FOURNISSEURS DE FILMS

Voici une liste des principaux catalogues fournisseurs de films documentaires. Il est aussi possible de projeter des films qui ne sont pas dans ces catalogues. Dans ce cas, il est nécessaire d'avoir un accord avec les ayants droit des films (distributeur·rices ou producteur·rices) et de s'acquitter des droits de projection auprès d'eux.

Pour les médiathèques, certains catalogues fournisseurs proposent de négocier ponctuellement les droits de projection publique de films de leur catalogue proposés en DVD pour le prêt et la consultation sur place.

IMAGES DE LA CULTURE DU CNC

- *Pour des diffusions non commerciales par des structures culturelles, éducatives ou sociales* •

Le fonds Images de la culture est un catalogue de films documentaires géré par le CNC qui totalise plus de 2100 œuvres. Il représente une grande partie du patrimoine audiovisuel de ces vingt dernières années en rassemblant les œuvres aidées ou acquises par le ministère de la Culture, par l'ANCT via la commission Images de la diversité, et par le ministère du Travail et le ministère des Solidarités et de la Santé via leur fonds Ecrans du social. Le CNC complète ce catalogue par ses propres acquisitions, en particulier par le biais du dispositif Regards sur le cinéma, et par des films issus de la commission d'Images en bibliothèques.

Modalités :

Les films sont destinés à des projections publiques et gratuites sur le territoire français et à la consultation sur place. Le prêt aux particuliers est possible par l'intermédiaire des médiathèques. Les commandes se font en ligne. Images de la culture propose également un abonnement pour visionner les films en ligne. Cet abonnement permet le visionnage de la totalité des films du catalogue par les professionnel·les et la création de programmations ponctuelles pour les usagères et usagers de ces structures.

Tarifs :

- Tarif DVD et Blu-ray: 15€ TTC l'unité
- Tarif fichier numérique (clé USB, disque dur, envoi par ftp) : à partir de 5€ TTC selon le support choisi et le nombre de titres commandés
- Visionneuse : 120€ par an pour la programmation de 120 films par an.

Les tarifs comprennent les droits de consultation sur place, le prêt aux particuliers gratuit, et les droits de projection publique non commerciale.

Contact :

Alice Guilbaud - idc@cnc.fr

LES YEUX DOC DE LA BPI

- *Pour des diffusions non commerciales par les bibliothèques* •

La plateforme présente une sélection de 400 films documentaires français et internationaux, constamment actualisée et éditorialisée, qui s'enrichit régulièrement de nouveautés. Elle permet aux abonné·es des bibliothèques de voir des films documentaires sur place, dans les locaux de l'établissement, mais aussi chez eux, sur leur propre ordinateur, tablette ou mobile. Elle permet aussi aux bibliothèques d'organiser des projections publiques. Tous ces films, français ou étrangers, sont issus de grands festivals, ont été remarqués lors de leur sortie en salles, ou repérés dans les catalogues des producteurs·rices. Ils ont été sélectionnés et valorisés par des bibliothécaires, à travers la commission nationale animée par Images en bibliothèques.

Modalités / tarifs :

La Bpi propose des abonnements à différents tarifs selon le nombre d'abonné·es à la bibliothèque.

Par exemple, le tarif pour une bibliothèque affichant jusqu'à 7500 abonné.es, est de 250€ HT (315,45€ TTC) pour un an d'abonnement de date à date.

Des mini-forfaits «découverte» permettent de diffuser 3, 5 ou 8 films en projection publique. L'offre découverte va de 50€ HT (63,09€ TTC) pour 3 projections à 100€ HT (126,18€ TTC) pour 8 projections.

Contact :

Aurélie Solle - aurelie.solle@bpi.fr

DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN

- *Pour des diffusions commerciales et non commerciales par tous types de structures* •

Documentaire sur grand écran a constitué depuis sa création un catalogue de films en distribution. Il s'enrichit chaque année de nouveautés et propose aujourd'hui plus de 250 films. Y figurent les noms de cinéastes confirmés (Chris Marker, Robert Kramer, Amos Gitai, Johan van der Keuken, André S. Labarthe, Raoul Ruiz, Pierre Perrault, Claire Denis, Dominique Cabrera, Claire Simon, Alain Cavalier, Denis Gheerbrant, Ross McElwee, Jean Rouch, Otar Iosseliani, Orson Welles, etc.) et de nouveaux auteurs découverts au cours de trente années d'activités.

Contact :

Hugo Masson - hmasson@documentairesurgrandecran.fr

ADAVPROJECTIONS

- *Pour des diffusions non commerciales par tous types de structures* •

ADAVPROJECTIONS est mandaté par de nombreux distributeurs et pour louer des droits de projection publique non commerciaux. Près de 15 200 films, dont plus de 9 900 films documentaires, sont disponibles dans son catalogue. Son site Internet propose de nombreux outils (recherche avancée, indexation des films par mots-clés...) mais également une aide à la programmation grâce à différentes thématiques, idées de programmation et collections. Des offres spéciales sont proposées pour des projections organisées dans le cadre du Mois du film documentaire. Pour commander les droits de projection, le site offre la possibilité de créer des devis en ligne.

Contact :

contact@adavprojections.com

L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE

- *Pour des diffusions commerciales et non commerciales par tous types de structures* •

L'Agence du court métrage a pour mission de promouvoir et développer la diffusion du court métrage sur tous les écrans et pour tous les publics. Plus vaste catalogue de courts métrages français, il compte plus de 1600 documentaires visionnables sur son catalogue en ligne. L'Agence du court métrage accompagne les diffuseurs qui souhaitent montrer des courts métrages à leurs publics en proposant des programmes clés en main, un service de conseil en programmation sur mesure (thématique, jeune public...) ainsi que des ressources pédagogiques.

Tarifs :

Grille tarifaire dégressive en fonction du nombre de films diffusés et du nombre de projections.

Tarif préférentiel pour les programmes conçus à l'occasion du Mois du film documentaire.

Contacts :

Séances commerciales : Amélie Depardon a.depardon@agencecm.com

Séances non-commerciales : Stéphane Kahn s.kahn@agencecm.com

HEURE EXQUISE!

- *Pour des diffusions non commerciales par des structures culturelles, éducatives ou sociales* •

Heure Exquise! gère une collection de plus de 3500 titres (art vidéo, documentaire de création, vidéo danse, animation...), ainsi que les collections vidéographiques des musées du Louvre et Orsay.

Contact :

contact@exquise.org

LA CINÉMATHÈQUE AFRIQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

- *Pour des diffusions non commerciales par tous types de structures* •

La Cinémathèque Afrique met à disposition des professionnel·les et des programmateur·rices, en France et à l'étranger, un catalogue de près de 1 600 titres, dont plus de 700 titres libres de droits, pour une diffusion non commerciale. La Cinémathèque Afrique contribue à la sauvegarde du patrimoine africain à travers un programme de numérisation, et réalise des rétrospectives et des cycles thématiques destinés à une diffusion internationale.

Contact :

lea.baron@institutfrancais.com

IF CINÉMA

- *Pour des diffusions non commerciales par les établissements culturels français à l'étranger, leurs partenaires, et par les enseignants* •

Grands classiques et films récents, tous genres et formats confondus, IFcinéma est un catalogue de l'Institut français qui met à disposition des professionnel·les le meilleur du cinéma français dans toute sa diversité.

ifcinema.institutfrancais.com/fr

CENTRE AUDIOVISUEL SIMONE DE BEAUVOIR

- *Pour des diffusions non commerciales par tous types de structures* •

Avec 1 200 titres en archives et plus de 200 films en distribution non commerciale sur l'histoire, les luttes et la création des femmes ainsi que les droits LGBTI, les films et les vidéos du Centre audiovisuel Simone de Beauvoir constituent un pan essentiel du patrimoine audiovisuel des années 1970-2000 et continue à s'enrichir des productions du 21^e siècle.

Contact :

doc@centre-simone-de-beauvoir.com

LE GREC

- *Pour des diffusions commerciales et non commerciales par tous types de structures* •

Fictions, documentaires, expérimentaux ou hybrides, films anciens ou récents, repérés et primés en festivals : le Grec dispose d'un catalogue unique de premiers films de cinéastes aujourd'hui reconnus ou en devenir.

Contact :

diffusion@grec-info.com

CATALOGUE DU CENTRE DE L'AUDIOVISUEL À BRUXELLES

- *Pour des diffusions commerciales et non commerciales par tous types de structures* •

En collaboration avec WIP, sa structure jumelle en Wallonie, le CBA offre l'accès au plus grand catalogue de documentaires de création belges, disponibles à la location (projections en salles, bibliothèques, festivals, etc) ou en distribution.

Contact :

promo@cbadoc.be

CINÉ-ARCHIVES

- *Pour des diffusions non commerciales par tous types de structures* •

Ciné-Archives gère le fonds audiovisuel du Parti communiste français et du mouvement ouvrier et démocratique. Près de 1 200 titres sont conservés et valorisés par Ciné-Archives.

www.cinearchives.org

Contact :

contact@cinearchives.org

ECPAD

- *Pour des diffusions non commerciales par tous types de structures* •

L'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) est l'héritier direct des sections photographique et cinématographique des armées créées en 1915. Il conserve aujourd'hui des fonds d'archives exceptionnels sur tous les conflits contemporains dans lesquels l'armée française a été engagée.

www.ecpad.fr

L'INA

- *Pour des diffusions non commerciales par tous types de structures* •

L'INA fait vivre la richesse de ses collections à travers la création de nouvelles œuvres par la production de films documentaires.

www.ina.fr

3. OÙ VOIR DES FILMS EN PRÉ-VISIONNEMENT

Cela semble évident mais avant de décider de programmer un film documentaire qui a été conseillé ou repéré par sa thématique, il faut le voir !

Les salles de cinéma, les festivals, et les fonds de films des médiathèques sont des endroits privilégiés pour découvrir ou revoir des films à programmer. Au-delà de ces lieux, s'il n'est pas possible de se déplacer ou si les films repérés ne sont pas diffusés, il est fréquemment possible de les voir en ligne.

Auprès des ayants droit

Si le film est disponible dans un catalogue fournisseur, il est possible de demander un lien de visionnage à ce catalogue. Sinon, il est nécessaire de demander un lien de visionnage à l'ayant droit du film directement (producteur·rice ou distributeur·rice).

Le site d'Images en bibliothèques

Pour aider les participant·es au Mois du film documentaire à préparer leur programmation, Images en bibliothèques met à disposition de ses adhérent·es des liens de visionnage de plus de 200 films soutenus par la commission d'Images en bibliothèques.

L'abonnement V&D d'Images de la culture

Images de la culture propose un abonnement pour visionner les films de son catalogue en ligne.

L'abonnement aux Yeux doc

Plateforme de V&D entièrement dédiée au documentaire et exclusivement réservée pour les usagers des médiathèques, qui propose un fonds de 400 films.

Tënk

Tënk est un catalogue de V&D spécialisé dans la diffusion de films documentaires de création. L'abonnement, par mois ou par an, permet l'accès à un catalogue « éphémère » de 70 films. Chaque film n'est disponible que deux mois sur la plateforme.

Il existe aussi des offres V&D généralistes qui ont dans leur fonds des documentaires, en particulier ARTE VOD, UniversCiné, Mubi et LaCinetek. Certaines plateformes et institutions diffusent librement, gratuitement et légalement des films sur internet. Images en bibliothèques a fait un repérage de sites pouvant intéresser le réseau.

***Attention :** la plupart de ces plateformes ne donnent pas accès aux droits de projection publique. Il faudra ensuite contacter le distributeur !*

RAPPELS JURIDIQUES

1- RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

LES DROITS DE PROJECTION PUBLIQUE

Le fait de projeter un film au sein d'une structure culturelle pour le montrer à un public élargi, ponctuellement ou dans le cadre d'un cycle thématique, relève de la projection publique.

Pour organiser une projection publique, les structures doivent s'acquitter des droits spécifiques du film. Contrairement aux droits de prêt et de consultation sur place, le droit de projection publique est négocié directement auprès du producteur ou bien du distributeur. Ainsi, les DVD acquis par l'intermédiaire d'un catalogue fournisseur ne comprennent généralement pas les droits de projection publique. Les structures doivent s'acquitter ponctuellement de ces droits lorsqu'elles organisent une séance.

Il n'existe pas de tarification unique imposée. Chaque producteur ou distributeur décide du montant qu'il souhaite appliquer pour la location du film et ce montant peut être négocié en fonction de la vie du film et du contexte de diffusion (séance gratuite ou payante, jauge de la salle, film ancien ou récent...). Dans la pratique, on constate une fourchette moyenne de prix pour un long métrage ou un 52 minutes allant de 150 euros HT à 250 euros HT pour une projection, mais cela peut être moins ou plus cher. Il faudra aussi prévoir une rémunération pour la-le cinéaste ou intervenant-e invité-e (voir p. 21).

Il existe une exception, celle des films documentaires acquis auprès des catalogues publics (Les Yeux doc de la BPI accessible aux bibliothèques et Images de la culture du CNC accessible aux structures culturelles, éducatives et sociales non commerciales), qui ont négocié et payé les droits, respectivement pour 10 et 12 ans, directement auprès des producteurs des films, afin de les rendre disponibles avec les droits de projection publique pour les bibliothèques. Pour ces films-là, les structures acquièrent les DVD ou les fichiers numériques avec les droits de projection publique et peuvent les projeter sans négocier de droits supplémentaires.

LES DROITS DE CONSULTATION SUR PLACE

La consultation sur place ne doit en aucun cas s'apparenter à de la projection publique. Il existe plusieurs usages de consultation sur place : le visionnement individuel d'un film dans l'enceinte de la bibliothèque ou centre de documentation, le visionnement collectif par un groupe restreint d'usagers de la structure, des animations organisées auprès de publics ciblés. Le nombre de spectateur-rices du groupe restreint peut varier en fonction des fournisseurs, mais tous s'accordent à dire que le public concerné doit être déjà captif de l'établissement. Cet usage étant réservé à des publics ciblés, il n'est pas autorisé de communiquer à l'extérieur pour inviter d'autres publics à venir voir le film.

2- LES DROITS SACEM

Tout lieu public diffuseur d'œuvres musicales dans ses locaux est redevable de droits auprès de la Sacem. Sont concernées, les structures qui diffusent de la musique par le biais de films qui sont projetés ou visionnés sur place dans l'enceinte de l'établissement. La tarification varie en fonction du projet, de la gratuité ou non, de l'équipement, du nombre de spectateur·rices, etc. Les œuvres du domaine public ou de compositeur·rices non-inscrits à la Sacem ne sont pas concernées mais elles sont peu fréquentes.

La plupart des médiathèques payent un forfait global annuel qui inclut toutes les diffusions de musique. Il convient de se renseigner si la médiathèque dispose déjà d'un accord avec la Sacem, et si le forfait convenu comprend la diffusion de musique à travers les films. Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire de déclarer les projections à la Sacem et s'acquitter des droits musicaux. Les films prêtés en DVD aux usagers pour un visionnage à domicile ainsi que les films proposés en VàD ne sont pas concernés.

3- LA RÉMUNÉRATION DES CINÉASTES ET INTERVENANT·ES

Bien qu'il s'agisse d'un moment souvent apprécié des cinéastes, se déplacer pour rencontrer le public c'est autant de temps qu'il·elle·s ne peuvent consacrer à la réalisation d'un autre film ! Il n'existe pas de réglementation ni d'obligation à ce sujet. Cependant, Images en bibliothèques recommande vivement les structures à rémunérer les cinéastes qui se déplacent pour présenter leurs films, au même titre que les intervenant.es.

Le montant de cette rémunération est à définir avec eux. Certain·es se déplacent volontiers bénévolement, et d'autres demandent une rémunération plus ou moins importante (en moyenne, entre 100 ou 250 euros net). Outre la rémunération, si la·le cinéaste ne vit pas dans la même ville, il faut prévoir la prise en charge de son déplacement (transport et hébergement si il·elle doit dormir sur place). Prévoyez également un repas, selon les horaires de son déplacement.

La rémunération peut se faire sur salaire (avec un contrat de travail à durée déterminée à terme précis), en note d'auteur, ou bien sur facture soit à une structure intermédiaire (souvent la société de production) soit directement au cinéaste si elle/il dispose d'un statut de micro entreprise. Dans ce dernier cas, l'intervention doit être clairement identifiée dans l'objet de la facture.

COMMUNIQUER ET ATTIRER DES PUBLICS

1- CONSEILS POUR BIEN COMMUNIQUER

SOIGNER SES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Trouver un titre à la fois clair et attrayant pour porter sa programmation est important pour attirer le public.

Les affiches et programmes doivent être suffisamment lisibles pour que les informations pratiques soient faciles à repérer (film, date, heure, lieu). Si la projection est accompagnée d'une rencontre, en particulier avec un cinéaste ou intervenant, il est intéressant de le signaler.

MULTIPLIER LES CANAUX DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

Afin de limiter le risque de la salle vide, il est conseillé de communiquer un maximum sur ses séances à travers tous les canaux d'information possibles : site internet de la structure, programme ou flyer spécifiquement réalisé pour l'événement, affiches dans l'établissement, inscription dans le programme général de l'établissement, newsletter, agenda culturel de la commune ou du département, presse et médias du territoire, relais d'information par les partenaires, réseaux sociaux...

Il est important de faire des relances régulières par mail et sur les réseaux sociaux à destination de ses groupes d'abonné·es et d'inciter ses partenaires et son réseau professionnel à relayer l'information également.

BIEN INFORMER ET ACCUEILLIR LE PUBLIC SUR PLACE

Un affichage clair dans l'enceinte de l'établissement est vivement conseillé : les usagères et usagers sont les premier·ères spectateur·rices potentiel·les !

La communication interne entre collègues est également précieuse : il est important que l'ensemble de l'équipe de l'établissement soit au courant de l'événement pour savoir bien informer et orienter le public, en particulier dans les médiathèques.

Le jour J, il est nécessaire que l'affichage soit très clair pour guider les spectateur·rices jusqu'à la salle et que les professionnel·les sur place, en particulier à l'accueil, soient au courant à minima du titre du film et de son sujet, de l'heure et du lieu de la projection, et sachent si la projection est suivie d'une rencontre avec un·e intervenant·e.

Dans les médiathèques et autres lieux culturels, une annonce au micro avant la projection dans l'enceinte de l'établissement permet d'inviter les personnes sur place à assister à la séance et de les informer que cet événement leur est ouvert.

La convivialité est importante et sera déterminante pour la fidélisation du public !

2- CONSEILS POUR DÉVELOPPER LA FRÉQUENTATION DES SÉANCES

FAVORISER LES PARTENARIATS

Travailler en collaboration avec une multitude de partenaires est la clé pour toucher de nouveaux publics. Il est intéressant d'être en lien avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux de son territoire pour informer de son activité et trouver des passerelles avec elles et eux : salles de cinéma, centres culturels, musées, établissements éducatifs, associations de solidarité, associations d'habitants, etc.

FIDÉLISER LES SPECTATEUR·RICES

Il est conseillé de solliciter (sans que ce soit une obligation) les courriels des spectateur·rices pour les tenir informé·es des séances suivantes.

Certain·es participant·es imaginent des dispositifs de fidélisation du public en questionnant les spectateur·rices sur leurs centres d'intérêt ou même en les impliquant dans les choix de programmation.

CONSEILS TECHNIQUES

1· OPTIMISER LE LIEU DE PROJECTION

L'obscurité dans une salle est un critère majeur. Même dans une salle sans stores, dans laquelle il semble peine perdue d'y obtenir l'obscurité, ajouter, un peu plus d'obscurité, ou le plus possible d'obscurité, est un élément qui change tout. Plus une salle est obscure, et plus l'image existe.

Certaines structures n'ont pas d'auditorium ou de salle de projection. Il est possible d'organiser des séances dans des lieux partenaires. Il est également possible d'organiser des séances dans des salles qui ne sont pas destinées à la projection (salle polyvalente par exemple) en soignant particulièrement l'aménagement et la convivialité de la salle pour cette projection : obscurité, son, taille de l'écran, disposition des chaises, sens de circulation du public... Certaines projections peuvent avoir lieu dans des endroits insolites avec des scénographies inventives (plein air, fermes, églises, yourtes, chez l'habitant...).

2· RÉGLAGES DE L'IMAGE

Avec un vidéoprojecteur mobile, il faut prendre le temps nécessaire pour chercher le meilleur positionnement. Il est possible de projeter sur un écran, mais aussi sur un simple mur blanc. L'image doit être « accrochée » à un élément architectural, il ne faut pas qu'elle « flotte » au milieu d'un grand mur. Au moins deux de ses rebords (gauche-droite ou haut-bas) doivent se positionner sur les rebords d'un élément architectural.

L'image doit être la plus grande possible (ce qui implique de reculer le vidéoprojecteur), ce qui lui donne plus de valeur. Par contre, si le lieu de projection ne peut pas être totalement obscurci, on pourra préférer une image plus petite (car plus l'image est petite plus elle est lumineuse, la puissance du projecteur étant plus concentrée).

Une fois le bon positionnement trouvé, il faut prendre le temps de travailler l'horizontalité parfaite de l'image, ainsi que le « trapèze » : lorsque le projecteur est plus haut ou plus bas que l'écran, l'image est logiquement déformée en hauteur, ce que l'on peut compenser, dans tous les vidéoprojecteurs ou presque, par la fonction « trapèze », qui déforme l'image dans l'autre sens, afin que les lignes verticales (facile à constater sur les rebords de l'image) redeviennent verticales.

Pour aller plus loin : article complet de Benoit Labourdette « [Faire une bonne projection en médiathèque](#) » à lire sur le site internet d'Images en bibliothèques.

3- RÉGLAGES DU SON

Le cinéma est un art de l'image, mais également du son. Afin d'immerger la·le spectateur·rice dans le son il est nécessaire d'avoir un système de restitution sonore puissant, et un volume sonore plus élevé que dans le quotidien.

Il est nécessaire de s'équiper d'enceintes et de ne pas se contenter du son du vidéoprojecteur. Une simple chaîne stéréo, ou certaines enceintes Bluetooth de grande taille sont suffisantes.

La qualité et l'emplacement des enceintes, ainsi que les réglages du volume sonore, seront déterminants pour la qualité de la projection. Il est fortement recommandé de faire des tests en amont de la séance en vérifiant que tous·tes les spectateur·rices auront une bonne écoute.

LES DÉBATS D'IDÉES

1· LE DOCUMENTAIRE, DÉCLENCHEUR DE PAROLES

Le film, en particulier le film documentaire, est un excellent « déclencheur de parole ». Plusieurs objectifs sont possibles et légitimes, et tous ne sont pas nécessairement contradictoires :

- Transmettre des connaissances, des informations
- Éveiller l'esprit critique des spectateurs
- Faire connaître une autrice, un auteur, une personnalité
- Provoquer des échanges (« créer du lien »)
- Partager des idées, des opinions, des émotions, inviter au débat public, donner la parole à ceux qui ne la prennent habituellement pas
- Aider à la compréhension du cinéma en général, et du film en particulier

2· CONSEILS POUR PRÉPARER ET ANIMER UN DÉBAT

Premier élément, qui paraît tomber sous le sens : avant de décider de le montrer au public, il faut voir le film. Parallèlement, il est important de se documenter sur le film : contexte de production, carrière du réalisateur, conditions de réception, etc. Il faut ensuite dégager les problématiques portées par le film : questions artistiques, politiques, sociales, intimes... Il faudra choisir une ou deux de ces thématiques pour engager le débat.

La séance commence dès l'accueil : accueil de l'invité, auquel une attention particulière doit être portée ; accueil du public, dont la qualité sera déterminante pour la suite. Lors du débat, le·la programmeur·rice « joue un rôle », comme un comédien sur la scène. Il doit veiller à se placer dans la lumière, et à porter sa voix, avec ou sans micro. L'animateur·ice doit être « exemplaire » : le public s'autorise des comportements en fonction de la façon dont on mène le débat.

Tout n'est pas prévisible dans un débat, heureusement. Il faudra toujours rester attentif : ne jamais poser une question sans avoir attentivement écouté les précédentes réponses, réagir rapidement à un silence, un malaise qui s'installe, un contretemps de quelque nature que ce soit (technique ou autre). A l'approche de la durée annoncée au début, ou lorsque l'on sent que le débat s'épuise (ou le public), il faudra annoncer la fin : prévenir, par exemple, qu'on prend une (ou deux) dernières questions.

3- DIFFICULTÉS POSSIBLES

Même parfaitement préparée, aucune séance n'est à l'abri d'un incident. Voici quelques-uns de ceux qui arrivent parfois. Savoir qu'ils sont possibles est déjà un pas pour y faire face.

L'incident technique : le projecteur est hors service, la fenêtre ne ferme pas, le courant est coupé...

Parade : garder son calme, voir si on peut joindre un·e technicien·ne compétent·e, se donner un temps déterminé pour résoudre le problème, prévenir le public et lui annoncer le détail. Puis, ce délai passé, envisager d'annuler...

Le silence du public : aucune question, aucune réaction.

Parade : avoir bien préparé la séance, pour, si nécessaire, faire aussi les réponses ! Et si ça ne « démarre » pas, abrégé la séance, sans s'obstiner – et aussi, sans exprimer au public son dépit.

L'individu qui monopolise la parole.

Parade : la courtoisie, en essayant d'obtenir le soutien tacite du public, en restant assez ferme pour que celui-ci ne bascule pas dans l'agressivité envers la personne. Si on a dans la salle un·e collègue, lui demander de s'approcher de l'individu et de lui proposer de l'emmener poursuivre la conversation en dehors de la salle.

Le·la spectateur·rice qui « dérape » (remarques racistes, insultes, etc.).

Parade : la responsabilité de l'animateur·rice est là de rappeler très fermement les règles. Ici, plus de courtoisie, mais une voix ferme, directe, sans équivoque, et si nécessaire un rappel à la loi.

L'invité·e qui « dérape ».

C'est plus compliqué, puisqu'on l'a invité à prendre la parole. Mais la responsabilité est la même. Il faut donc le prier de ne pas s'engager dans la direction problématique, et, si l'invité·e insiste, mettre fin à la discussion.

Le groupe de perturbateur·rice·s.

Sur des sujets polémiques, on peut se retrouver face à des manœuvres préparées à l'avance pour rendre le débat impossible. Malheureusement, dans ce cas de figure (rare, heureusement !), il n'y a pas d'autre solution que de couper court, et de mettre fin au débat.

4· SOIGNER L'ACCUEIL DES CINÉASTES ET INVITÉ·ES

Il est fortement recommandé de soigner l'accueil des cinéastes et intervenant·es invité·es, en leur proposant d'aller les chercher à la gare et de les accompagner à l'hôtel, de les inviter au restaurant, etc.

Les cinéastes garderont un bon souvenir de cette expérience, même s'il y a eu peu de public, uniquement s'ils ont été bien reçus !

SE FORMER

1- RESSOURCES EN LIGNE POUR LES ADHÉRENT·ES D'IMAGES EN BIBLIOTHÈQUES

Images en bibliothèques met à disposition de ses adhérents de nombreuses ressources à lire, voir ou écouter : fiches pratiques, interviews de professionnel·le·s, études de réseau, rencontres professionnelles ou encore articles cinéma.

2- LA LISTE DE DISCUSSION VIDEOTHECAIRES.FR

La liste Videothecaires.fr permet d'être en correspondance quotidienne entre adhérent·e·s, membres de l'équipe de l'association et partenaires. Les adhérent·e·s posent leurs questions (conseils, droits des films, recherche de films ou intervenant·e·s, questions techniques, retours d'expériences...) et reçoivent rapidement des réponses.

3- FORMATIONS PAR IMAGES EN BIBLIOTHÈQUES

Images en bibliothèques propose des stages notamment à l'occasion de festivals comme Les États généraux du documentaire à Lussas, Cinéma du réel à Paris ou le FEMA de La Rochelle afin d'accompagner et de former les professionnel·le·s qui souhaitent approfondir leurs connaissances du cinéma et de l'audiovisuel. L'association organise aussi des sessions sur demande à partir d'un dialogue avec le commanditaire (connaissance du documentaire, constituer et gérer un fonds de films, participer au Mois du film documentaire, cinéma et jeune public, écrire sur un film, animer une séance...).

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

Le Mois du film documentaire est une invitation faite à toutes les structures culturelles, éducatives et sociales désireuses de promouvoir le documentaire de création en organisant des projections en novembre auprès d'un large public. Bibliothèques, salles de cinéma, écoles, établissements culturels, structures sociales ou associations participent à un projet commun en organisant des séances, des rencontres, expositions, ateliers, colloques, concerts... C'est un rendez-vous annuel pour le public pour découvrir des films documentaires et échanger sur ses points de vue.

La manifestation repose sur un principe de liberté de participation et de programmation : chaque structure participante conçoit son programme, choisit ses films et organise son événement.

En tant que coordination nationale, le rôle d'Images en bibliothèques, est d'accompagner les participants pour les aider à monter leur événement et de conduire différents projets nationaux : impulser des partenariats, négocier des droits de films, organiser des tournées de réalisateurs, développer une communication nationale, favoriser les collaborations entre médiathèques, salles de cinéma, associations... Des partenaires régionaux impulsent également des projets à l'échelle de leur région dans la plupart des territoires. Des partenaires départementaux jouent le rôle de lieux relais pour répartir les affiches et supports de communication.

Au fil des années, Le Mois du film documentaire a tissé un grand réseau de partenaires et de structures participantes sur le territoire : des événements sont organisés dans toutes les régions, dans plus de 2 000 lieux !

Site public : www.moisdudoc.com

Site professionnel : imagesenbibliotheques.fr

1- POURQUOI PARTICIPER ?

Participer au Mois du film documentaire c'est faire découvrir des films qui mettent en avant des regards singuliers et proposer des temps d'échanges avec les publics. C'est aussi rejoindre un réseau de professionnels qui ont les mêmes ambitions : rendre accessible à toutes et tous les films documentaires et offrir un espace de liberté de parole. C'est également participer à un temps fort pour faire vivre la création en la rendant visible grâce à une communication renforcée. Enfin, c'est l'occasion de valoriser un travail de programmation à l'année, ou de s'initier à la projection de films en bénéficiant des outils et de l'aide de la coordination pour les néophytes.

2- DATES

Le Mois du doc a lieu tous les ans au mois de novembre. Pour participer, il suffit de prévoir ses séances entre le 1^{er} et le 30 novembre.

3- COMMENT PARTICIPER

CONSTRUIRE SON PROJET

L'événement repose sur le principe de liberté de programmation. Ce principe de fonctionnement fait la réussite de l'événement : chaque structure imagine son programme (cycle thématique, rétrospective, séances seules), choisit les films et organise ses séances (dates, lieux, accompagnements).

Pour construire son programme, il est possible de s'appuyer sur les propositions nationales de films et cycles réalisées par Images en bibliothèques et ses partenaires, sur des propositions faites par les partenaires régionaux, ou trouver les films par d'autres moyens en toute autonomie.

Il est nécessaire de s'assurer des droits de projection en fonction du fournisseur du film, et au besoin de s'acquitter des droits auprès de l'ayant-droit (distributeur ou producteur).

Pour préparer son Mois du doc, il existe de nombreuses ressources sur le site professionnel d'Images en bibliothèques. imagesenbibliotheques.fr/mois-du-doc

Des rendez-vous et ateliers de préparation sont proposés par Images en bibliothèques. Certains partenaires régionaux organisent des journées préparatoires à l'échelle de leur territoire.

S'INSCRIRE SUR LE SITE

Il est nécessaire d'inscrire son programme en ligne sur le site internet professionnel d'Images en bibliothèques imagesenbibliotheques.fr/inscription

Cette inscription permet d'être visible dans le programme général en ligne sur le site destiné au public et à la presse (moisdudoc.com), de commander son kit de communication, et de figurer dans la liste des structures participantes dans le bilan. Attention : l'inscription de ses séances sur le site n'est pas une commande de film ! Il est nécessaire de faire la démarche en amont pour obtenir les films à projeter.

COMMUNIQUER

Une étape à soigner pour faire venir le public !

Des outils graphiques sont disponibles en ligne pour réaliser sa propre communication : visuel, label, maquette de programme à compléter, maquette d'affiche à personnaliser. Ces outils sont disponibles en ligne.

Les participants commandent leur kit de communication sur le site internet d'Images en bibliothèques. Ce kit comprend des affiches, des marque-pages, et un tote bag. Il est envoyé gratuitement dans un lieu relai du département ou de la ville du participant. Il peut être envoyé à l'adresse du lieu participant, dans ce cas les frais d'envois sont facturés.

ORGANISER SON MOIS DU DOC

Les participants sont autonomes sur l'organisation de leurs séances et événements. De nombreuses ressources et formations sont proposées pour aider les participants à monter une programmation, organiser des séances dans de bonnes conditions et animer une discussion autour d'un film. L'équipe d'Images en bibliothèques et les coordinateurs régionaux sont disponibles pour aider les participants dans ces démarches.

Contact :

moisdudoc@imagesenbibliotheques.fr

RESSOURCE

**PROGRAMMER
UN FILM DOCUMENTAIRE**



AVRIL 2022